

Réunion du Conseil Municipal En date du 3 février 2025

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

Le 3 février 2025 à 20 heures30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, en session ordinaire, dans la salle de réunion de l'ancienne école, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, Maire.

Date de la convocation : 27 janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Conseillers présents : Jean-Charles ALIBERT, Jean-Marie BODT, Aurélien COSTES , Marie-Christine CONTE, René ESPITALIER, Marie-Noëlle LE ROUX et Jean-Philippe SIRGUE.

Absents excusés : Magali BRIDE (Pouvoir à Jean-Charles ALIBERT), Jacques ANDREU (pouvoir à Marie-Christine CONTE), Laurent MOREAU

Absents : Fabienne COLAS.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2024

- Approuvé à l'unanimité

2- Projet de rénovation du rez-de-chaussée du presbytère : approbation du plan de financement et demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du logement T2 du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère et qu'il a pour but de maintenir le nombre d'habitant dans le village de Brasc et de proposer une offre de location adaptée aux personnes âgées et/ou handicapées. Le projet consiste en la rénovation, du logement du rez-de-chaussée T2 de l'ancien presbytère propriété de la Commune. Ce projet exprime aussi la volonté du Conseil Municipal de réinvestir le bâti existant et vacant depuis de nombreuses années car inadapté à la demande d'habitabilité actuelle.

La rénovation se fera à travers 2 axes :

- Le rendre habitable pour personnes à mobilité réduite (accessibilité, cuisine et salle de bain aménagées pour les PMR...)
- Le rendre moins énergivore par une isolation adéquate, le remplacement de la porte d'entrée et de toutes les fenêtres et le remplacement du système de chauffage

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 82 929.02 € HT est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat et du Conseil Départemental.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 82 929.02 €

DETR : 33 170 € (40%)

Conseil Départemental : 16 585 € (20%)

Autofinancement communal : 33 174.02 € HT

- Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
 - Adopte le plan de financement exposé ci-dessus
 - Sollicité l'aide de l'Etat au titre de la DETR
 - Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron

3- Assainissement de Sénils : point sur l'avancée du projet

Le notaire en charge de la succession a été vivement relancé.
On peut espérer un début des travaux à l'automne.

4- Approbation des modifications des statuts de Aveyron Ingénierie

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Aveyron Ingénierie qui s'est tenue le 5 novembre 2024, les nouveaux statuts de l'agence technique départementale ont été adoptés.

Cette modification implique de la part de chaque adhérent une validation par son assemblée délibérante afin de permettre à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement.

Les nouveaux statuts ont été présentés au Conseil Municipal.

Les évolutions portent notamment sur les points suivants :

- Simplification administrative avec les adhérents
- Composition du Conseil d'Administration
- Attributions du Conseil d'Administration
- Rôle du directeur de l'Agence
- Commissions de travail thématique entre élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie

5- Demande de déclassement de chemins ruraux du hameau de La Capelle

Suite à la demande de M. Aurélien COSTES, le Conseil Municipal se dit favorable au déclassement de chemins ruraux à La Capelle et au Puech.

Une enquête publique aura lieu, en même temps que celle pour le déclassement de chemins ruraux à La Molière et au Méjanel.

Le Conseil Municipal demande à toutes les personnes intéressées par l'aliénation de chemins ruraux de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie avant 15 mars 2025.

6- Demande de subvention de l'Association Collectif E3

Installée depuis fin 2018 sur la commune de Plaisance, l'Association Collectif E3 se veut un pont entre art et botanique, entre nature et culture.

Cette association a pour projet la publication d'un livre photos sur la nature de notre territoire et plus particulièrement des 7 Vallons. Ce livre portera sur la saison hivernale.

Afin de mener à bien cette réalisation, l'Association sollicite le Conseil Municipal pour l'obtention d'une subvention.

- Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accorde une subvention de 300 € à l'Association Collectif E3

7- Prêt de vélo électrique par le Parc Naturel régional des Grands Causses

Le Parc Naturel régional des Grands Causses propose de prêter gratuitement 3 vélos à assistance électrique (VAE) pour une durée de 1 à 2 semaines. Ces vélos sont mis à la disposition sous forme de prêt gratuit afin de permettre à l'emprunteur de tester l'utilisation du vélo en substitution de la voiture et qu'il puisse justifier de la pertinence ou non d'acquérir un VAE.

Le Conseil Municipal accepte de solliciter le PNR des Grands Causses pour ce prêt (plutôt à la belle saison).

8- Table d'interprétation du belvédère : proposition des textes

Les graphistes du PNR des Grands Causses ont transmis les textes associés à la table d'interprétation prévue au belvédère d'Aspires.

Suite à un message de M. Thierry LAVERGNE, il sera demandé aux graphistes d'ajouter « Le Puech Rascas » sur la table d'interprétation.

9- Location des garages communaux

Il n'y a pas eu d'avancée sur ce point depuis la réunion du 17 décembre 2024.

5 personnes sont intéressées par ces locations pour l'instant.

Il faut voir comment procéder à un « découpage » des lieux afin d'optimiser l'espace.

Questions diverses

- M. Francis VIALA accepte la proposition de la Commune d'installer un ralentisseur au niveau de son habitation.
La Commune va faire une demande au service voirie de la Communauté de Communes du Réquistanais.
- Atelier de découpe : La SAS AUBRASC cesse son activité à partir du 14 février 2025.
- Nouvelle association : Mme Aline ESPALLANGA souhaite créer une nouvelle association avec pour objet d'organiser des animations du type pétanque, belote...

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 00.

Le Président de séance
Jean-Charles ALIBERT



Le secrétaire de séance,
Aurélien COSTES,

Affiché le 13/02/2025
Et mis en ligne sur www.brasc.fr